

EFFECTUER DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À partir du lundi 22 juin 2020

➔ Les démarches suivantes nécessitent de prendre rendez-vous :

- ➔ dépôts de dossier de mariage
- ➔ PACS
- ➔ reconnaissances (naissances)
- ➔ demandes et remises de passeports et de cartes nationales d'identité*
- ➔ attestations d'accueil

État civil et autres démarches : 02 43 49 43 00 ou également sur laval.fr*

- ➔ inscriptions et changements d'adresse sur la liste électorale
- ➔ débits de boissons
- ➔ ventes au déballage et liquidations
- ➔ déclarations de chiens dangereux.

Réglementation-élections : 02 43 49 85 05

➔ Pour les autres démarches administratives, le Centre Administratif Municipal est ouvert :

LE LUNDI, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
DU MARDI AU VENDREDI, de 8h à 17h30
LE SAMEDI, de 8h à 13h.

Il est important de **RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES.**

- ⇒ port du masque fortement recommandé
- ⇒ nettoyage des mains au gel hydro-alcoolique
- ⇒ apporter son stylo à encre noire
- ⇒ nombre de personnes limité en salle d'attente.



**POUR TOUTE AUTRE QUESTION, CONTACTEZ LAVAL DIRECT PROXIMITÉ
AU 0 800 00 53 53 [appel gratuit] - ldp@laval.fr**

LA VILLE VOUS INFORME : WWW.LAVAL.FR

Suivez-nous sur   Laval la Ville - Actus, infos pratiques, loisirs... je reste informé et m'abonne à la newsletter de la Ville